

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
en exercice : 23
présents : 16
votants : 21

L'an deux mille seize
le : 26 février à 19 heures
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-VALLIER-DE-THIEY
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur Jean-Marc DELIA.
Date de la convocation du Conseil Municipal : 19 février 2016.



PRESENTS : M. Jean-Marc DELIA (Maire), Mme Cécile GOMEZ, M. Pierre DEOUS, Mme Patricia GEGARD, M. Jean-Bernard DIFRAJA (Adjoint), M. Jean-Pierre BOUTONNET, Mme Florence PORTA, M. Gilles DUDOUIT, Mme Sabine FRANZE, M. Frédéric GIRARDIN, M. André FUNEL, M. Pierre COURRON, M. Laurent SANSONNET, Mme Séverine RAP, Mme Pauline LAUNAY, M. Jocelyn PARIS

ABSENTS EXCUSES : M. René RICOLFI

ABSENTS : Mme Céline GIORDANO

PROCURATIONS : M. Jean-Marie TORTAROLO à M. Jean-Marc DELIA, Mme Gabrielle BRIES SPARMA à Mme Patricia GEGARD, Mme Mireille BRIGNAND à Mme Pauline LAUNAY, Mme Nicole BRUNN ROSSO à Mme Cécile GOMEZ, M. Gérald ABEL à M. Pierre DEOUS

SECRETAIRE : Mme Pauline LAUNAY

FINANCES

2016.26.02-05 COMPTE ADMINISTRATIF 2015 - BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS – BUDGET PRINCIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2241-1 alinéa 2, qui prévoit que le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci, ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal. Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune.

Considérant que cette délibération doit permettre à l'assemblée de porter une appréciation sur la politique foncière de la commune.

Ces dispositions étant rappelées, le bilan des acquisitions et cessions réalisées en 2015 est présenté à l'assemblée.

I – ACQUISITIONS OPEREES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE EN 2015 :

NEANT.

AR PREFECTURE

006-210601308-20160226-05-DE
Reçu le 03/03/2016

II – CESSIONS OPEREES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE EN 2015 :

- Cession par acte notarié du 8 juin 2015 de la parcelle de terrain cadastrée section AT 60, d'une superficie de 121 m², située impasse du chemin Sainte Anne pour 15 000,00 € à la SCI Le Minimas, représentée par Monsieur et Madame Galiléa René.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'approuver le bilan des acquisitions et cessions opérées en 2015, tel que ci-dessus présenté.
- De constater que ce bilan est annexé au compte administratif 2015 du budget de la Commune.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.

LE MAIRE,



Jean-Marc DELIA

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nice, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il pourra être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative vaut décision de rejet.